



Minute sécurité

Permis de feu

25/01/2023



Les travaux par points chauds (meulage, soudage...) sont l'une des causes des départs de feu sur nos sites.

L'analyse de risque et la délivrance d'un permis de feu font partie intégrante de la prévention du risque incendie.

Des mesures de prévention doivent être définies et mise en place avant, pendant et après les travaux par points chauds.

Parmi ces mesures :

- La prévention liée au risque de présence de fuite de gaz
- L'éloignement ou la protection des éléments combustibles
- La présence obligatoire d'une vigie (formée) avec un extincteur,
- La délivrance du permis de feu...



Vigie



Le processus et les règles sont détaillés dans la formation « permis de feu ».

Des « petits travaux » par points chauds peuvent avoir de grandes conséquences en cas d'incendie : analysons et maîtrisons les risques liés à ces travaux.

